

Ouverture du carré Musulman du cimetière du Grand Sablon

**Cimetière du Grand Sablon, Avenue du grand sablon 38700 La Tronche
Samedi 4 mai à 12h15**

A la demande du Conseil des imams de l'Isère, un arrêté a été pris par la Ville de Grenoble. Il précise que :

- Des emplacements au carré 10, du cimetière du Grand Sablon sont réservés pour la création d'un carré musulman,
- Les personnes inhumées doivent être soit domiciliées, soit décédées à Grenoble, soit bénéficier d'un droit d'inhumation dans une sépulture familiale,
- L'achat et le paiement des concessions se font directement à la Ville par la famille du défunt.

Plusieurs rencontres avec le Conseil des Imams de l'Isère ont permis d'intégrer le respect des rites religieux dans le projet d'aménagement des emplacements. Le carré Musulman ne sera pas signalé comme tel, car les signes religieux sont réservés aux tombes des défunts.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2017 qui permet, dans un premier temps, de proposer aux familles 52 emplacements. Le montant



des travaux s'est établi à 18 000€. La deuxième tranche de travaux va être engagée fin 2019 afin de pouvoir disposer de 56 emplacements supplémentaires.

Le maire de Grenoble, Eric Piolle précise : « Grenoble est elle-même quand elle offre à chacun le respect de ses choix, y compris de ses dernières volontés et cela quelle que soit sa spiritualité. La création de carrés musulmans répond à la fois à une demande légitime du Conseil des Imams et à une

logique d'organisation intelligente de l'espace, alors que les cimetières urbains, à Grenoble en particulier, sont de plus en plus confrontés à un manque d'espace. »

L'ouverture du carré musulman aura lieu samedi 4 mai. Une conférence de presse aura lieu à 12h15 au carré 10 du cimetière du Grand Sablon.